

H RENDEMENT 15

TITRES DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

SOUSCRIPTION :

DU LUNDI 11 AOÛT 2014
AU VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

ÉMETTEUR :

Le produit émis par SG Issuer⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT :

8 ANS (hors cas de
remboursement
automatique anticipé)

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

ÉLIGIBILITÉ :

Comptes titres, contrats
d'assurance-vie et de capitalisation

Les titres de créance H Rendement 15 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de H Rendement 15 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ
ALTERNATIF À UN INVESTISSEMENT
DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE "ACTIONS"

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Une possibilité de remboursement
automatique tous les ans avec un gain⁽²⁾
fixe potentiel de 10 % par année écoulée

Dès que la performance de l'indice EURO
STOXX[®] Select Dividend 30 est supérieure
ou égale à 5 % à une date de constatation.

Le souscripteur s'expose à une perte en
capital à l'échéance, égale à l'intégralité
de la baisse de l'Indice

Si l'indice EURO STOXX[®] Select Dividend 30
baisse⁽³⁾ de plus de 30 % à la date
de constatation finale.

(1) Filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poors A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

(3) Par rapport à son niveau initial correspondant au cours de clôture de l'indice EURO STOXX[®] Select Dividend 30 au 17 octobre 2014.

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à la performance positive ou négative de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (ci-après l'Indice).

Le remboursement du produit "H Rendement 15" est conditionné à l'évolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant).

En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 30%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -30%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 9,69 %).

H RENDEMENT 15 est un produit de placement présentant :

- Un risque de perte en capital si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a enregistré, à l'échéance, une baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 depuis le lancement est supérieure ou égale à 5 %.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 10 % par année écoulée si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 enregistre une performance supérieure ou égale à 5 % à l'une des dates de constatation annuelle.

N.B. : Les termes "capital" et "capital initial" utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de H Rendement 15 soit 1.000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Avantages

- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 enregistre une performance supérieure ou égale à 5 % depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 10 % par année écoulée, soit 80 % (correspondant à un Taux de Rendement Annuel de 7,59 %).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 a baissé de plus de 30 % depuis l'origine.
- De l'année 1 à 7, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'Indice depuis l'origine est supérieure ou égale à 5%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un gain de 10 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,69 %), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée de l'Indice en deçà de 10 % par année écoulée.

Inconvénients

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Les avantages du support ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 17 octobre 2014, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,69 %).
- Dans un contexte de marché fortement baissier (cours de clôture de l'Indice toujours inférieur à 105 % de son niveau initial aux dates de constatations ou inférieur à 70 % de son niveau initial à l'échéance), aucun gain ne sera versé.
- Le rendement de H Rendement 15 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour de -30 %.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.

Facteurs de risque

RISQUE DE CRÉDIT

En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

RISQUE DE MARCHÉ

Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 depuis la date de constatation initiale (17 octobre 2014) est supérieure ou égale à 5 %, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

**INTÉGRALITÉ
DU CAPITAL INITIAL**



**UN GAIN DE 10 % PAR ANNÉE
ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE**

(soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,69 %⁽²⁾)

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 17 octobre 2022, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 depuis la date de constatation initiale (le 17 octobre 2014).

Le montant de remboursement final de H Rendement 15 est retenu suivant 3 scénarios :

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si la performance de l'Indice est inférieure à -30 %, l'investisseur reçoit, le 26 octobre 2022 :

CAPITAL INITIAL

X

NIVEAU FINAL DE L'INDICE⁽²⁾
(en pourcentage de son niveau initial)



**PERTE EN CAPITAL ÉGALE À
L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE**

Le produit se comporte comme un placement actions classique

SCÉNARIO MÉDIAN

Si la performance de l'Indice est comprise entre -30 % et +5 %, l'investisseur reçoit, le 26 octobre 2022 :

**INTÉGRALITÉ
DU CAPITAL INITIAL**

(soit un Taux de Rendement Annuel de 0 %⁽²⁾)

SCÉNARIO FAVORABLE

Si la performance de l'Indice est supérieure ou égale à 5 %, l'investisseur reçoit, le 26 octobre 2022 :

**INTÉGRALITÉ
DU CAPITAL INITIAL**



**UN GAIN DE 10 % PAR ANNÉE
ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE
(80%)**

(soit un Taux de Rendement Annuel de 7,59 %⁽²⁾)

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle en clôture du 17 octobre 2022.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

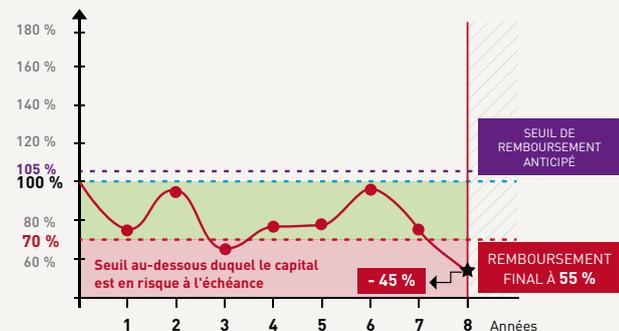
(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30 % À L'ISSUE DES 8 ANS PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE LA BAISSÉ DE L'INDICE

Évolution de l'Indice
(% du niveau initial)



À l'issue des années 1 à 7, la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale est inférieure à 5 %.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé.

Le 17 octobre 2022, le cours de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est égal à 55 % de son cours initial : l'Indice a donc baissé de plus de 30 % (-45 %) depuis la date de constatation initiale.

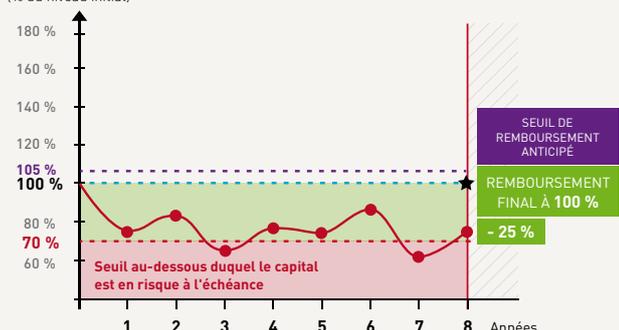
L'investisseur reçoit donc 55 % de son capital initial⁽¹⁾.

Il subit dans ce cas une perte en capital égale à la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL EST ÉGAL À -7,17 %⁽¹⁾, ÉGAL AU TAUX DE RENDEMENT ANNUEL POUR UN INVESTISSEMENT DIRECT DANS L'INDICE.

SCÉNARIO MÉDIAN : INDICE COMPRIS ENTRE -30 % ET +5 % À L'ISSUE DES 8 ANS REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Évolution de l'Indice
(% du niveau initial)



À l'issue des années 1 à 7, la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale est inférieure à 5 %.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé.

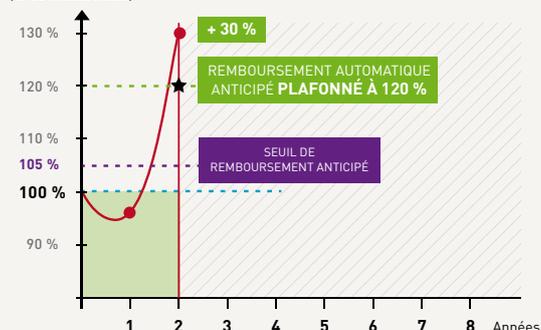
Le 17 octobre 2022, le cours de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est égal à 75 % de son cours initial : il a donc baissé de moins de 30 % (-25 %) depuis la date de constatation initiale.

L'investisseur reçoit donc à l'échéance l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾.

LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL EST ÉGAL À 0 %⁽¹⁾, CONTRE UN TAUX DE RENDEMENT ANNUEL DE -3,52 % POUR UN INVESTISSEMENT DIRECT DANS L'INDICE.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 5 % À L'ISSUE DE L'ANNÉE 2 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PLACEMENT EN ANNÉE 2 AVEC UN GAIN DE 20 %

Évolution de l'Indice
(% du niveau initial)



À l'issue de l'année 1, la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale est inférieure à 5 %.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé cette année.

À l'issue de l'année 2, la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est égale à +30 %.

Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé.

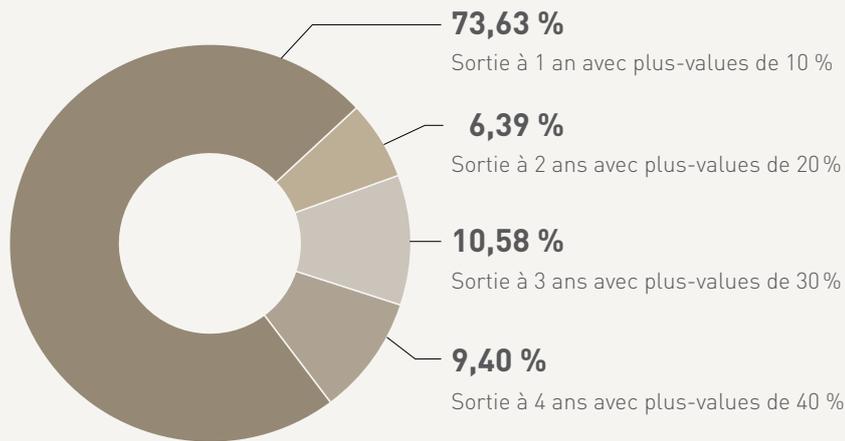
L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 10 % par année écoulée (2 fois 10 %), soit 120 % de son capital initial⁽¹⁾.

LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL EST ÉGAL À +9,41 %⁽¹⁾, CONTRE UN TAUX DE RENDEMENT ANNUEL DE 13,82 % POUR UN INVESTISSEMENT DIRECT DANS L'INDICE, DU FAIT DU MÉCANISME DE PLAFONNEMENT DES GAINS.

Le rendement de H Rendement 15 à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30 %.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement.

Simulations historiques



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

- Dans 100 % des cas, l'investisseur aurait récupéré l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain, dans les 4 premières années.
- Aucun cas de sortie à 8 ans avec perte en capital.

Source : Société Générale / Bloomberg au 07/07/2014

1.957 tests ont été réalisés sur des placements semblables à H Rendement 15 (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les niveaux de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 ont été relevés chaque jour entre le 31 décembre 1998 et le 7 juillet 2014. Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années. Ces simulations ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Évolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30



Source : Bloomberg au 07/07/2014

L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est constitué des 30 sociétés affichant les rendements du dividende les plus élevés au sein de la zone euro. Au sein de l'Indice, les actions sont pondérées selon leur rendement du dividende : plus il est important, plus le poids de la valeur est important dans l'Indice. Afin de conserver une diversification importante, chaque valeur ne peut cependant pas dépasser 15 % de la pondération de l'Indice. Sa composition est revue tous les ans, en mars.

À la date d'impression de la brochure, l'Indice est composé des valeurs suivantes : Ahold, Allianz, Atlantia, AXA, BASF, BCO Santander, Belgacom, Bilfinger, Daimler, E.ON, EDP - Energias de Portugal, Eni, Fortum, Fugro, Hannover Rueck, Kering, Kesko, Metso, Muenchener Rueck, Orange, SCOR, Snam Rete Gas, Suedzucker, TOTAL, Unibail-Rodamco, Unilever NV, Vinci, Vivendi, Wartsila et Wolters Kluwer.

Les informations relatives à l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SD3E

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument ou les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 23 juillet 2014, se rattachant au prospectus de base en date du 31 décembre 2013, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-14291 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site "prospectus.socgen.com", sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) (ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit) : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le "Garant"). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale

et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE "U.S. PERSON" (AU SENS DÉFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la "Personne Intéressée") est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'"Indice") n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Informations externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'"Instrument Financier") est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie (ci-après le "Contrat d'Assurance-vie"), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale)
GARANT	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poors A) ⁽¹⁾
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SD3E)
COTATION	Bourse du Luxembourg
CODE ISIN	FR0012032142
CODE EUSIPA	1260 - Express Certificates
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
PRIX DE SOUSCRIPTION	Entre le 25/07/2014 et le 17/10/2014, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 2 % pour atteindre 1.000 euros le 17/10/2014
PRIX D'ÉMISSION	99,53 % de la valeur nominale au 25/07/2014
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
DATE D'ÉMISSION	25 juillet 2014
DATE D'ÉCHÉANCE	26 octobre 2022
DATE DE CONSTATATION INITIALE	17 octobre 2014
DATE DE CONSTATATION FINALE	17 octobre 2022
DATES DE CONSTATATION (mécanisme de remboursement automatique anticipé)	19 octobre 2015 ; 17 octobre 2016 ; 17 octobre 2017 ; 17 octobre 2018 ; 17 octobre 2019 ; 19 octobre 2020 ; 18 octobre 2021
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	28 octobre 2015 ; 26 octobre 2016 ; 26 octobre 2017 ; 26 octobre 2018 ; 28 octobre 2019 ; 28 octobre 2020 ; 27 octobre 2021
LIQUIDITÉ	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	Société Générale paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % du montant des Titres effectivement placés.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
AGENT DE CALCUL	Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt.

(1) Notations en vigueur au 7 juillet 2014. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.